

GE_GERICHTE A/156/2007 vom 27. November 2007

GE Cour de justice, 2007-11-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_156_2007

FR: GE_GERICHTE A/156/2007 du 27 novembre 2007

IT: GE_GERICHTE A/156/2007 del 27 novembre 2007

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 27.11.2007
A/156/2007

A/156/2007 ATAS/1346/2007 du 27.11.2007 (PC) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/156/2007 ATAS/1346/2007 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 1 du 27 novembre 2007 En la cause Aux héritiers de Madame Feue R_____ représentée par la Fiduciaire X_____ recourants contre OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGEES, sis route de Chêne 54, case postale 6375, 1211 GENEVE 6 intimé Vu la décision sur opposition de l'OFFICE CANTONAL DES PERSONNES AGEES du 20 décembre 2006 ; Vu le recours interjeté le 16 janvier 2007 par Madame R_____, représentée par la FIDUCIAIRE X_____, contre ladite décision ; Vu le décès de la recourante survenu le 9 mars 2007 ; Vu que par courriers des 6 et 22 novembre 2007, la mandataire a informé le Tribunal de céans que les héritiers ne souhaitent pas poursuivre la procédure ; PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant Prend acte du retrait du recours avec désistement d'instance. Raye la cause du rôle. La greffière Marie-Louise QUELOZ La Présidente : Doris WANGELER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.